

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 31/03/23
Date d'affichage 31/03/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 7 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme METENIER Patricia
Mme VERNIS Cécile
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme FERNANDEZ Maryline
M. BAUDON Julien

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
M. CONIL Gaël a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. NOCART Eddy
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MOUBAMBA Stéphanie est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

22- Subventions aux associations sportives/loisirs/détente/santé

Rapporteur /Patrice CORRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de la Commission Associations, Sports, Patrimoine & Numérique, dont les montants sont précisés ci-après pour les subventions aux associations sportives/loisirs/détente/santé au titre de l'exercice 2023,

Vu la validation par le Bureau municipal de ces propositions,

Considérant les règles d'attribution de subventions définies en Commission,

Considérant les demandes des associations sportives/loisirs/détente/santé,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-003-210302642-20230413-DEL1834_23-

Associations	Subventions		
	Votée en 2022	Proposée pour 2023 avec -5%	Retenue pour 2023 après arrondis
BASKET	2 115 €	2 009,25 €	2 010 €
BOULE AMICALE	1 350 €	1 282,50 €	1 280 €
BOXING CLUB (SHOREI DO)	1 960 €	1 862,00 €	1 860 €
CYCLO-RANDONNEURS	930 €	883,50 €	885 €
FANNY ST YORRAISE	0 € (en sommeil)	237,50 €	235 €
FOOTBALL VETERANS	655 €	622,25 €	620 €
GYMNASTIQUE	335 €	318,25 €	320 €
JUDO CLUB	2 650 €	2 517,50 €	2 520 €
RANDONNEE PEDESTRE	520 €	494,00 €	495 €
RUGBY CLUB	4 500 €	4 275,00 €	4 275 €
RUNNING ST YORRE	570 €	541,50 €	540 €
STADE ST YORRAIS	8 150 €	7 742,50 €	7 740 €
TANGO VOLCANIQUE	960 €	912,00 €	910 €
TEAM MOTOS	1 545 €	1 467,75 €	1 470 €
TENNIS CLUB	480 €	456,00 €	455 €
TWIRLING CLUB	1 230 €	1 168,50 €	1 170 €
VOLLEY CLUB	820 €	779,00 €	780 €
TOTAL	28 770 €	27 569,00 €	27 565 €
UNSS	680 €	646,00 €	645 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les subventions aux associations sportives/loisirs/détente/santé présentées ci-dessus.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 13 avril 2023,

Le Maire,


Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,


Stéphanie MOUBAMBA

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée F.legalto.com